

Province de Québec

EXTRAIT certifié conforme de PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le septième jour de décembre deux mille vingt-deux, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

AVIS DE MOTION – Droits supplétifs

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec,

Je, Marise Ouellet, conseillère au siège no. 2, par la présente :

. **donne** AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, d'un règlement prévoyant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation immobilière.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, le projet de règlement sera disponible pour consultation en ligne sur le site Internet de la Municipalité au <https://municipalites-du-quebec.ca/mont-st-pierre/index.php>

Marise Ouellet, conseillère

AVIS DE MOTION - Règlement visant l'adoption du budget 2023

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec,

Je, Marise Ouellet, conseillère au siège no. 2, par la présente :

. **donne** AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, de l'adoption d'un règlement visant l'adoption du Budget 2023.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, le projet de règlement sera disponible pour consultation en ligne sur le site Internet de la Municipalité au <https://municipalites-du-quebec.ca/mont-st-pierre/index.php>

Marise Ouellet, conseillère

AVIS DE MOTION - Adoption d'un règlement portant sur la tarification pour la délivrance des permis et des certificats de la municipalité de Mont-Saint-Pierre.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec,

Je, Claude Cloutier, soussigné, conseiller au siège no 5, par la présente :

. **donne** avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement portant sur la tarification pour la délivrance des permis et des certificats de la municipalité de Mont-Saint-Pierre.

Et,

. **dépose** le projet du règlement no.230-2022 intitulé : **Règlement sur la tarification pour la délivrance des permis et des certificats de la municipalité de Mont-Saint-Pierre**, avec dispense de lecture;

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, le projet de règlement sera disponible pour consultation en ligne sur le site Internet de la Municipalité au <https://municipalites-du-quebec.ca/mont-st-pierre/index.php>

DÉPOSÉ

Claude Cloutier, conseiller